בס״ד

Eliyahou Bakis

La Couronne de son mari

La pureté familiale

Préface du Dr Fabrice Lorin

הוצאת בקיש
מכון ר׳ ישעיה

בס"ד

Eliyahou Bakis

La Couronne de son mari

La pureté familiale

Deuxième édition, revue et augmentée

Préface du Dr Fabrice LORIN

הוצאת בקיש
מכון ר' ישעיה
אוסף דרך־מצותיך

Institut Rabbi Yécha'ya
Editions Bakish

Her Husband's Crown - Abstract *- The author explains the laws of Niddah, or "Jewish family purity" in a practical and spiritual way, highlighting the importance of this "mitzvah" under various angles. Sometimes couples must postpone the resuming of conjugal relations due to various circumstances (for example after having given birth). Some other times a kosher Mikveh is not accessible (wars, curfews, epidemics, etc). Despite these hardships, couples are encouraged to remain firm in their observance of the Thora and the author develops useful psychological and halachic remarks serving this purpose. He then offers a summary of the laws of family purity.*

Résumé – L'auteur présente une introduction aux lois juives sur la « pureté familiale ». Il met l'accent sur l'importance fondamentale de cette *mitsva*. Néanmoins, les couples doivent parfois repousser la reprise des relations conjugales (abstinence prescrite par la *halakha* comme après une naissance ; accès impossible à un mikvé en temps de persécution, de guerre, d'épidémie…). Malgré ces difficultés, les couples sont encouragés à rester fermes dans leur respect de la mitsva de pureté familiale prescrite par la Torah. A leur intention, l'auteur développe des remarques utiles, psychologiques et halakhiques. Il indique ensuite certaines lois qu'il importe de réviser régulièrement.

DEDIE A L'ELEVATION DE L'AME DE

Rav Mess'od Claude 'Hamou z''l
Rav Ya'akov Acher Westheim z''l
Rav Mess'od Touboul z''l
Rav Avraham Hacohen Kahan z''l (un des plus anciens Mohalim de notre génération)
et des autres personnes décédées du corona virus.

Pour contacter l'auteur, *Avrekh* et *Mohel* à Jérusalem, voir son site web: ***brit-milah.com***

Tous droits réservés pour tous moyens et supports présents ou a venir.
Photocopies partielles du texte autorisées pour usage non commercial (personnel ou utilisation pédagogique en classe). Pour tout autre cas (hors brèves citations) demander l'autorisation écrite de l'éditeur.
Renseignements: *editionsbakish1@gmail.com*

© *Editions Bakish*

1ère édition (Ebook, 5780/juillet 2020) ISBN 979-10-90638-36-5
2ère édition augmentée (5781/janvier 2021) ISBN 979-10-90638-34-1

Makhon haDayan *R' Yécha'ya Bakish* זצ"ל

מכון הדיין ר' ישעיה בקיש זצ"ל

הוצאת בקיש

Montpellier (France), Kiryat Ata (District de Haïfa, Israël)

editionsbakish.com

DU MEME AUTEUR

2017 - *« Un fils nous est né ».* **בן בא לנו** */ Ben ba lanou.* 176 pages (hébreu). Kiryat Ata.

2018 - « *Références halakhiques récentes présentées dans le style du Michna Béroura »*, 74 pages. Hotsaat Bakish, Kiryat Ata. Etude incluse dans la bibliothèque rabbinique américaine en ligne, sous le numéro 58895 téléchargeable: *https://hebrewbooks.org/58895*.

2019 - « *Kovets Michkane chalom. Halakhot séma'hot »* (coéditeur), *Collel Na'halé hatsadik*, Jérusalem, 152 p. (dix chapitre dont, de l'auteur: **« '**La naissance d'un garçon guérit toute la famille'. Aggada ou halakha? **»** (en hébreu), pp. 77-104.

2020 - *« 'Hidouchim sur la paracha et Corona virus. Réflexions sur la paracha de la semaine, dans le contexte de la crise du Covid-19 », https://editionsbakish.com/hidouchim-corona,* 20 mars.

Sur le site web de l'auteur, voir

- **Ses autres publications:** *https://brit-milah.com/accueil/le-mohel/eliyahou-bakish-publications/;*
- **Sa présentation**: *https://brit-milah.com/accueil/le-mohel/;*
- **Les recommandations rabbiniques de son livre *Ben ba lanou* sur la milah** (page *brit-milah.com/recommandations_rabbiniques/* et suivre les liens).

COLLECTION HALAKHIQUE « DEREKH MITSVOTEKHA »

יוצא לאור לזיכוי הרבים ע"י הוצאת בקיש
מכון הדיין ר' ישעיה בקיש זצ"ל
אוסף דֶּרֶךְ־מִצְוֹתֶיךָ
עורך אחראי: ר' אליהו בקיש שליט"א
***

Cette collection d'ouvrages publiés en hébreu ou en français éclaire et développe divers sujets halakhiques. Depuis 2017, trois ouvrages ont été publiés en hébreu et deux en français, un troisième est en cours de finalisation.

Lois et séder de la brit-milah

- *בן בא לנו : בענין מצות ברית מילה : ביאור מעשה המילה וסדר הברית* / *אליהו בקיש* – 2017

Lois de l'isolement (*yi'houd*)

- *גדרי יחוד : חידושים וביאורים בעניני יחוד : אבן העזר סימן כ"ב* / *רחמים מושיאב* – 2018

Lois du mariage et choix des témoins du mariage

- *רעים אהובים : חידושים וביאורים בעניני חופה קידושין ועדות : אבן העזר חו"מ* / *רחמים מושאיב* – 2019

Publications halakhiques récentes. Bibliographie

- *Références halakhiques récentes: présentées dans le style du Michna Béroura*, Eliyahou Bakis – 2018.

Lois de la pureté familiale

- *La Couronne de son mari*, Eliyahou Bakis – 2021.

Mesures, monnaies et halakha

- *Inventaire des mesures et monnaies du Tanakh et du Talmud. Equivalents modernes. Histoire. Halakha.* Hillel Bakis – (à paraître).

SOMMAIRE

Recommandations rabbiniques IX
Remerciements XIII
Sommaire XV
Préface par le Pdt, Dr Fabrice LORIN (Consistoire de Montpellier) XVII

INTRODUCTION 1

LE RESPECT DES LOIS DE *NIDA*. RENFORCEMENT 7

Trois publics inégalement impliqués 7
Le public ultrareligieux (orthodoxe) 7
Le public non pratiquant 9
Les « traditionnalistes » 10

Pour affronter les difficultés posées par ce sujet 13
Une seule option 13
Des forces supplémentaires 14
Un renouveau perpétuel garanti 15
Avantages psychologiques: la construction d'un couple sur des bases saines 16
Avantages physiques et médicaux 18
Avantages spirituels 22
Assurer le potentiel spirituel de la génération suivante 22

LA PURETE FAMILIALE. QUELQUES HALAKHOT RESUMEES 29
Avertissement 29
A partir de quand les époux doivent-ils se séparer? 30
La « prise de distance »: comportement à adopter dès l'apparition du sang 35
Comment se purifier? 61
Préparation au mikvé 66
L'immersion dans un bain rituel (la *tévila*) 67

ANNEXES 71
DOCUMENTS 71
PHOTOGRAPHIES - Quelques mikvés de l'Antiquité à nos jours 87

INDEX DES NOMS 105

REFERENCES 109

TABLES DES MATIERES 111

PREFACE

Par

M. le Docteur Fabrice LORIN

Praticien hospitalier (CHU),
Président de l'ACIM (Communauté juive de Montpellier, France)

À la lecture du livre d'Eliyahou Bakis j'ai beaucoup appris. S'il y a un objectif à un livre, c'est de nous apprendre et cet objectif est atteint.

Voici un abrégé des lois de pureté familiale qui est une somme intellectuelle et qui reprend les halakhot du droit hébraïque. Le confinement lié à l'épidémie de Covid a conduit Eliyahou Bakis à éclairer le public sur cette thématique et ce pour notre plus grand bien. Le lecteur apprend beaucoup: renforcement dans le respect de la Mitzva, processus de purification mais aussi lois de « prises de distance » périodiques entre époux.

Auparavant je pensais que les lois de Nida étaient un domaine plutôt féminin, enseigné aux jeunes mariées par la Rabanit ou la Balanit dans les communautés. Qu'un homme réfléchisse et écrive sur ce sujet pouvait étonner. Mais dans l'histoire et dans les faits, ce sujet n'est pas un précarré féminin. Les hommes ont toujours été très impliqués. Réponses rabbiniques aux questions posées par les fidèles, vérifications du sang, enseignement aux fiancés avant le mariage… A chaque époque les Poskim ont écrit des ouvrages sur ce sujet et ils consultaient les médecins si la nécessité se faisait sentir. Pour la psychologie du couple, il est important que l'homme n'abandonne pas ce sujet à sa femme. Il pourra l'accompagner. Aussi, ne nous y trompons pas, *La*

couronne de son mari est d'abord un hommage amoureux à l'épouse, véritable centre de gravité de la famille juive.

Ensuite certaines questions touchent à l'essentiel de la condition humaine juive: en situation extrême, dois-je privilégier la Mitzva de pureté familiale ou la première Mitzva de la Torah, croissez et multipliez (pour qui n'a pas encore engendré au moins un garçon et une fille)? Dois-je renoncer à la filiation, à la transmission, à la pérennité du peuple juif au nom de l'obéissance à un autre commandement? La préséance est-elle à la pureté ou à la vie? La ma'hloqet, la discussion est engagée et elle rejoint un débat plus général: si deux commandements s'opposent dans certaines conditions, auquel donner la priorité? Par exemple le respect du Shabbat et celui de la circoncision du 8ème jour.

L'auteur pose la question du droit ou du renoncement à la jouissance. Une question centrale. Le juif est défié de choisir entre un processus primaire de désir pulsionnel avec satisfaction immédiate et un processus secondaire de retenue, d'ascèse et de sublimation. Notre société moderne met en avant l'individualisme et le droit à la jouissance, en place des devoirs, des efforts et des obligations. Être orthopraxe n'est pas facile au XXIème siècle.

L'auteur pose ensuite la question de la construction d'un couple. Si la sexualité est une condition nécessaire, elle n'est pas une condition suffisante. La relation conjugale doit être plurielle, et la seule réduction au charnel apparaît dérisoire et au final une solution peu durable. Hélas! Le trop grand nombre de divorces nous rappelle cette triste vérité.

Au-delà des arguments gynécologiques, Eliyahou Bakis insiste sur la fonction parentale et son dessein: mener les enfants

vers une haute spiritualité. La transmission. Une valeur juive essentielle. Me revient le célèbre aphorisme du Rabbi Na'hman de Breslav « Souviens-toi de ton futur ». Oui, pensons au futur! Et nos enfants sont le futur. L'anticipation est une valeur juive car le judaïsme est une civilisation du temps plutôt que de l'espace.

Mais la figure centrale du livre c'est le Mikvé puisqu'il conclut le processus de purification. Le Mikvé est un invariant, un linéament structurel au judaïsme. L'archéologie le recherche en priorité sur chaque site. Il est espace et temps. Espace pour la femme et assigné au temps de la femme. Juste à l'intersection. Cet espace est une métonymie du corps de la femme. Un ventre gravide.

À chaque Tevila j'ai toujours été surpris par la dimension régressive de mes émotions. Comme un retour intra-utérin vers le temps des origines, vers le temps zéro. Une suspension dans l'eau et une suspension du temps. Peut-être s'agit-il du *sentiment océanique* décrit par Romain Rolland au Dr Freud en 1927? Un bain primordial afin de se purifier avant de renaître. Avec l'abolition du temps, le mikvé n'est dès lors plus qu'un espace, une immanence de quelques secondes...

Nous savons que toute construction bâtie est une représentation du corps propre de l'homme. Un dictateur à l'égo démesuré fera construire un bâtiment grandiose. A l'inverse ne dit-on pas que le Temple est d'abord un temple intérieur? Le judaïsme est passé par le désert et a appris à tout réduire aux fondamentaux. L'hébreu est une langue du désert. Plutôt que construire des pyramides, des palais, des murailles, des statues gigantesques, nous n'avons construit dans tous nos lieux de résidence - en Eretz Israël comme en exil - que l'essentiel absolu: le Mikvé. Le corps réduit à son essence symbolique: son creuset d'origine.

Et nous avons aussi construit la spiritualité et ses accès par la circoncision et le respect des lois de pureté familiale. Nous avons développé la pensée, la créativité, alors nous avons écrit des livres…

Le livre d'Eliyahou Bakis est bien écrit, le style et la pensée sont fluides et sa culture manifeste. Cerise sur le gâteau, nous découvrons dans l'iconographie en annexe de magnifiques Mikvaot du monde entier, véritable invitation au voyage.

Le contexte de ce livre est l'épidémie de Covid. Elle touche l'humanité entière. Elle nous touche. « Dans l'histoire juive, la coïncidence n'existe pas » nous dit Elie Wiesel. En tant que président de communauté, l'épidémie et le confinement nous ont obligés à fermer les lieux communautaires et interrompre les rituels religieux. Synagogues, Mikvaot, enterrements sans 'Hevra Kadisha, sans famille ni amis… Si la fermeture de synagogues n'a pas autant de conséquences que pour le christianisme -la prière solitaire dans une synagogue sans Mynian est rarement pratiquée et le judaïsme est aussi une religion domestique- fermer les Mikvaot impacte directement la vie des femmes et les relations conjugales. Une femme non purifiée au Mikvé ne peut plus avoir de relations physiques avec son époux.

Nous avons dû prendre des décisions que nous savions impopulaires. La vie était en jeu. וּבָחַרְתָּ בַּחַיִּים לְמַעַן תִּחְיֶה « *Et tu choisiras la vie afin que tu vives »* nous dit la Torah (*Deut*. 30, 19). Nous sommes une religion de vie, un arbre de vie et un peuple vivant. Dès lors nous avons mis l'intérêt collectif au-dessus de tout intérêt particulier. Nous avons raisonné en médecin de notre communauté avec un unique objectif: préserver la vie. L'enseignement de Rabbi Na'hum nous a

guidés: **גם זו לטובה** *Gam zou letova* « Ceci aussi est pour le bien » (*Talmud, Taanit* 21a).

Pour beaucoup le confinement fut une épreuve personnelle. Nos proches ont été touchés et certains ont disparu. Les ressources économiques des familles ont été affectées. Le confinement a pu devenir source de tensions, de souffrances physiques et psychologiques. L'enfermement et la promiscuité dans de petits appartements, le télétravail tout en menant l'encadrement scolaire des enfants … le tout dans un climat de peur de la maladie et de la mort. C'est dans ce contexte d'épidémie que l'auteur pose la question de la vie juive y compris dans des conditions extrêmes.

En raison de l'histoire familiale, cela m'a interrogé sur la vie des femmes en déportation. Comment les femmes déportées en camps de concentration ont-elles géré leurs saignements? Erna Rubinstein, une Juive polonaise déportée à 17 ans, écrit à propos de son séjour à Auschwitz dans ses Mémoires publiées en 1986: *« Qu'est-ce qu'une femme sans splendeur sur la tête, sans cheveux ? Une femme qui n'a pas de règles ? ».* Le choc traumatique de l'arrivée au camp puis la dénutrition stoppaient les menstrues dès le 2ème mois. Les jeunes femmes se pensaient désormais définitivement stériles. Les témoignages de rescapées rapportent qu'après la guerre, leurs cycles sont revenus avec la fécondité. Elles ont pu enfanter. Et c'est un exemple de cette résilience incroyable du peuple juif comme de l'espèce humaine en général. Le roi Salomon écrivait dans les Proverbes: « *Car sept fois le Juste tombe et il se relève »* **כִּי שֶׁבַע יִפּוֹל צַדִּיק וָקָם** (*Proverbes* 24,16). Notre peuple en est l'illustration depuis plusieurs millénaires.

Une dernière remarque nous vient en cette période de reconfinement, de couvre-feu, de révolte sociale, d'obéissance

ou de désobéissance. Elle rejoint la question soulevée par Eliyahou Bakis sur l'obéissance aux Mitzvot. Socialement, nous sommes face à la dialectique entre liberté individuelle et discipline sociale. Si nous exigeons la protection, nous nous complaisons cependant dans la protestation et dans la méfiance. Big Mother pour nous protéger, Big Father contre lequel se révolter, et Big Brother aux manettes fantasmées de thèses complotistes souvent antisémites. Les combats politiques sont un *jeu à somme nulle*, une éternelle compétition. Ce que tu perds je le gagne, et inversement. Nous devons prendre de la hauteur car nous ne nous en sortirons que collectivement. Le philosophe marrane Montaigne nous dit qu'il faut obéir aux lois donc respecter la discipline sociale mais nous devons toujours garder l'esprit libre: « Ma raison n'est pas faite pour se plier, ce sont mes genoux. ».

Alors je vous souhaite une bonne lecture de ce livre d'Eliyahou Bakis, enfant de Montpellier devenu Mohel à Jérusalem, auteur et savant sur les traces de son père et Maître Hillel Bakis, et qu'HaShem nous protège!

Montpellier, le 15 novembre 2020

Dr Fabrice LORIN
Président du Consistoire Israélite de Montpellier

בס"ד

Introduction

Comme toutes les *mitsvot* de la Torah, celle qui prescrit à une femme *nida* de se tremper au mikvé est importante[1].

Cet ouvrage a pour but d'encourager les couples juifs dans leur respect des lois de la pureté familiale[2] y compris lors de circonstances difficiles. Sa lecture de temps en temps pourra se révéler utile afin de renforcer le respect de la *halakha*, de réviser les lois sur ce sujet et de préserver ainsi notre spiritualité et celle des générations à venir.

La rédaction de cet ouvrage a été motivée par les fermetures de mikvés à l'occasion de la crise du coronavirus (Covid-19)[3], dans de nombreuses communautés dans le monde, notamment

---

[1] Voir: *Choul'han 'aroukh, Yoré Dé'a,* 201, 1. Cette importance est si grande qu'il est interdit, en principe, d'habiter une ville ne disposant pas de bain rituel.

[2] *Taharat hamichpa'ha.*

[3] Les répercussions de telles décisions se sont ressenties dans le monde rabbinique également. Dans l'examen du Grand Rabbinat d'Israël sur les lois de *nida*, les élèves rabbins se sont vu poser la question suivante: « En réaction à l'augmentation du nombre de malades du covid, l'Etat a décidé le couvre-feu du coucher du soleil jusqu'à l'aube. Les mikvés étant donc fermés, comment doivent agir les femmes? » (21 octobre 2020, partie « application concrète de la halakha », question 10).

en Israël et en France[4]. Après une première partie de « renforcement » sur le sujet pour inciter à la patience, le texte a évolué en y associant une partie halakhique sur certaines de ces lois (*har'hakot*) car le *moussar* sans la connaissance des lois ne peut être efficace.

Dans les siècles passés, il est arrivé que d'héroïques femmes juives ont dû briser la glace de l'hiver pour se tremper dans l'eau de rivières ou lacs afin de retrouver leur pureté rituelle. A certaines époques, le respect de cette *mitsva* a demandé aux femmes juives une force exceptionnelle. Il n'existait pas, alors, des bains rituels[5] modernes et confortables.

En dehors de ces cas extrêmes, nombreux furent les obstacles dressés en travers du chemin permettant la réunion des époux. On m'a raconté qu'il y a une trentaine d'années, dans une ville moyenne des Pays-de-la-Loire disposant d'une synagogue, la femme du rabbin devait aller jusqu'à Paris pour faire sa *tévila*[6] et revenir le lendemain. En *golah*, il est d'innombrables villes où les juifs qui y habitent n'ont pas de bain rituel à leur disposition**;** les femmes doivent parcourir de longues distances pour trouver une ville en disposant.

---

[4] Cet ouvrage a été écrit entre mars et novembre 2020; son titre « La Couronne de son mari » fait allusion au Corona (nom de la famille du virus Covid-19). Le titre reprend les mots du Roi Salomon dans « *Echet 'Hayil* / Eloge de la femme vaillante », texte récité tous les vendredi soir dans les foyers juifs religieux (*Proverbes / Michlé* 12, 4).

[5] En hébreu: *mikvé* (au singulier), *mikvaot* au pluriel. Cet ouvrage étant rédigé en français, nous remplacerons le mot *mikvaot* par « mikvés ».

[6] Trempage rituel (hébreu).

Dans tous ces cas, et malgré les difficultés, l'importance des lois de pureté familiale reste entière et l'abstinence n'est souvent que l'unique solution compatible avec la *halakha*. Le respect de la *mitsva* exige alors des couples juifs une grande patience, jusqu'à ce que les conditions soient remplies pour que l'accès à un mikvé kacher soit possible.

Un autre cas d'accès difficile à un mikvé - voire impossible - se présente lors des épidémies, alors que la *mitsva* prioritaire consiste à sauver sa vie face à un risque vital. Ce genre de situation s'est produit à de nombreuses reprises à travers l'histoire chaque fois que l'on pouvait craindre une contamination suite à la fréquentation du mikvé. Chaque fois, aussi, que les autorités interdisent aux populations civiles de sortir hors de leurs domiciles pour des raisons et durées variables (couvre-feu lié à une insurrection, une guerre ou une épidémie).

Certes, l'amélioration des conditions sanitaires a pratiquement annulé ces craintes en temps normal. Mais ce n'était plus le cas avec la pandémie du coronavirus, née en Chine à la fin de l'année 2019, qui a causé des centaines de milliers de morts dans le monde. Les pertes humaines ont été considérables en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Il en a découlé des décisions communautaires et rabbiniques de fermeture des bains rituels pour un temps en beaucoup d'endroits[7]. En outre, les autorités civiles ont interdit toutes sorties vers les espaces

[7] Ainsi, des décisionnaires, des rabbins et des responsables communautaires ont dû déclarer en France la fermeture des mikvés en mars 2020. Le Grand Rabbinat d'Israël et le Consistoire central de France ont précisé les conditions d'accès.

publics (en dehors de certains cas dérogatoires). Or, la fermeture des mikvés et l'interdiction de sortie signifient forcément, pour les couples juifs religieux en attente du processus de purification, une pause dans leurs relations conjugales[8].

L'abstinence imposée n'est pas seulement la conséquence de circonstances extérieures; c'est parfois une exigence halakhique. Ainsi en est-il de la période d'impureté menstruelle, aux séparations suivant la naissance d'un enfant[9] et à toute période de très grande détresse (pendant le déluge au temps de Noa'h, pendant les guerres[10] et les famines[11]).

---

[8] Cela ne concerne pas les couples dont l'épouse n'a pas besoin d'aller se tremper d'après la loi juive. Par exemple, une femme enceinte qui n'a pas vu de sang, ou encore une femme dont l'allaitement interrompt totalement les écoulements sanguins, ou encore une femme ménopausée.

[9] Voir: *Lévitique* / *Vayikra* 12, 2-6.

[10] R' Yéhouda Naki enseigne que l'interdit ne s'applique que lorsque la majorité des juifs sont dans la souffrance à cause de la guerre (communication orale, juillet 2014). J'ai eu l'occasion de poser une question écrite à ce sujet au *Richon létsion*, R' Yits'hak Yossef, dans le cadre d'un cours qu'il donnait au moment de l'opération militaire *Mivtsa' Tsouk Etan*, 'Aza, en juillet 2014. Il répondit que ne s'agissant pas d'une interdiction absolue et en présence du risque de chute spirituelle à cause du mauvais penchant, il y a lieu de permettre les relations conjugales même en cette période (voir son livre '*Ein Yts'hak*, vol. 1, à la fin du livre, partie: règles générales sur le langage des *poskim;* voir par ailleurs *responsa Beth haoraha, ahavat chalom,* vol. 2, p. 373).

[11] Voir: *Genèse* / *Béréchit* 51, 50. Sur ce verset qui mentionne la naissance en Egypte d'Ephraïm et de Manassé fils de Yossef, Rachi précise: « avant que viennent les années de famine ». De là on apprend qu'il est en principe interdit à un homme d'aller vers son épouse en temps de famine (il existe des dérogations - consulter une autorité rabbinique pour plus de détails). Voir aussi *T. B. Ta'anit* 11a.

Ce texte est principalement destiné aux couples qui respectent en général les lois de la pureté familiale et ceux qui ont besoin de découvrir ce sujet essentiel de l'identité juive. Il présente quelques éléments d'encouragement puis un résumé halakhique sur les lois de la pureté familiale[12]. La lecture de ce texte de temps en temps pourra se révéler utile afin de renforcer le respect de la *halakha*, de réviser les lois sur ce sujet[13] et de préserver notre spiritualité et nos générations.

Mais d'abord, voici une anecdote personnelle. Alors jeune marié, j'avais été chargé par un de mes maîtres de donner un cours à deux touristes français venus se renforcer spirituellement lors d'un court séjour en Israël. Le sujet me fut imposé: les lois de la pureté familiale. A la fin du cours l'un des participants souhaita me parler en privé. Il me confia la véritable raison de son voyage en Israël: son ami avec qui il avait fait le voyage avait remarqué chez lui une certaine déprime et lui en avait demandé la raison. Sans lui dévoiler les détails, il lui répondit qu'il ressentait un besoin de spiritualité. D'un commun accord ils avaient décidé de faire un « *break* » dans un cadre religieux. Ce monsieur au bord des larmes m'avoua que son épouse et lui-même respectaient scrupuleusement les lois de la pureté familiale. Mais il arriva une fois où l'épreuve fut trop difficile

---

[12] Le lecteur s'adressera à une autorité rabbinique compétente pour toute question particulière.

[13] L'importance de la révision des lois de prise de distance (*Har'hakot*) a justifié le choix de l'étude de cette partie des *Halakhot Nida* plutôt qu'une autre.

pour lui. N'attendant pas la fin du processus de purification et l'immersion dans un bain rituel, il succomba, entraînant son épouse qui ne sut se refuser et qui conçut de cette union ! Il dit être extrêmement déçu de lui-même. A la fin de son récit, je vis que la tristesse l'envahissait, conscient de l'énorme responsabilité des parents dans la construction spirituelle de leurs enfants.

J'ai donc essayé de lui « remonter le moral » et de l'encourager car il avait pris conscience de son erreur. Je tentais de le fortifier pour l'avenir avec une parole du Roi Salomon: ne dit-on pas que le juste tombe sept fois, mais qu'il finit toujours par se relever? (*Proverbes*/*Michlé* 24, 16).

Bien souvent l'homme ne connaît pas les fruits de ses actes. Pour ma part, je ne sais pas ce qu'est devenu ce père, son épouse et leur enfant.

Toutefois j'ai conscience, depuis lors, qu'il existe un besoin de toujours se renforcer dans ces sujets-là. C'est là une des raisons qui m'ont poussé à écrire ce texte qui s'inscrit dans la logique de toujours renforcer la pratique des *mitsvot* en général et celle-là en particulier.

- 6 -
Avantage spirituel

Le *Tomer Dévorah* (chap. 9) enseigne que lors des périodes de séparations liées aux lois de nida, **le manque matériel est comblé par une satisfaction d'ordre spirituel**[24]

- 7 -
Assurer le potentiel spirituel de la génération suivante

La prise de conscience de **la responsabilité de chaque juif d'engendrer des générations ayant un potentiel spirituel élevé.** Même s'il n'y a pas de différence légale entre un enfant né de parents respectant ou non les lois de la pureté familiale (dès lors que la maman est juive, l'enfant est juif à part entière avec tous les droits et les devoirs que cela implique même si les parents n'ont pas respecté les lois de la pureté familiale)[25], cette *mitsva* instaure la pureté chez les enfants. Elle est à la base de la force du peuple juif: un enfant conçu dans la pureté trouvera son lien à D.ieu renforcé et son pouvoir de foi, de prière et de sainteté, augmenté.

---

[24] Ressentir une délectation d'ordre spirituelle exige forcément un certain niveau. J'ai personnellement entendu un Rav important témoigner avoir ressenti cela une soirée de chabbat où il était loin de chez lui pour accomplir une *mitsva*. La joie intense qu'il a ressentie lui a même coupé toute envie de manger ou de boire.

[25] *T. B. Yébamot* 49a-b et *Choul'hane 'aroukh Even Ha'ezer* 4, 13.

Ce n'est pas par hasard si la dynastie gréco-syrienne (contre laquelle se sont battus les Maccabées, rois de la dynastie hasmonéenne), puis les Romains, ont interdit aux juifs l'accès aux bains rituels[26]. Des générations plus tard, les Nazis[27] et les communistes russes en ont fait autant. Une des premières mesures de restriction des nazis à Varsovie fut la fermeture des mikvés[28]. Mais des femmes du ghetto, de véritables héroïnes, ont

---

[26] Voir à ce sujet sur 'hanouka, notre texte « *Ner léméa. Partager la lumière.* Pour bien profiter des lumières spirituelles de 'Hanouka », 26 p., Jérusalem. Texte mis en ligne par *https://www.toraconnection.com/ner-mea-partager-lumiere-2/* et *https://editionsbakish.com/node/15*, déc. 2011, 26 p.

[27] *Hatahara bahalakha oubahagada*, p. 54. Voir aussi « *Mikvah in the Ghettos: Women and Mikvah during the Shoah*», The Eden Center, *http://theedencenter.com/mikvah-in-the-ghettos-women-and-mikvah-during-the-shoah/*.

[28] Il nous semble intéressant de citer ici le paragraphe suivant: « La nation juive ne serait pas parvenue jusqu'à notre époque sans la ferme adhésion du peuple à la halakha, contre les vents et marées de l'histoire. Les ennemis de notre peuple n'ont pas mesuré leurs efforts pour nous assimiler ou nous empêcher de respecter les *mitsvot*. Faut-il rappeler que, pendant la Shoah, une des premières mesures de restriction des nazis à Varsovie fut la fermeture des mikvés? Ils interdirent l'utilisation des mikvés et fermèrent ceux des ghettos, empêchant les femmes de préserver les lois liées à la pureté familiale. En cas d'infraction, la peine allait de 10 ans d'emprisonnement à l'exécution. Dans un responsum de R' Shim'on Huberband, on lit: « Varsovie a été laissée sans mikvés, et le problème de la pureté des filles d'Israël est devenu aussi grave qu'il l'a été à l'époque des décrets romains contre le judaïsme » (Responsum conservée dans les Archives *'Oneg Shabbat*, clandestinement constituées et miraculeusement retrouvées après la guerre). R' Shim'on Huberband a expliqué comment des femmes du ghetto ont affronté tous les dangers pour se plonger dans une rivière, malgré le couvre-feu et les problèmes de transport. Ces femmes font incontestablement partie des héros de cette

affronté tous les dangers pour sortir du ghetto et se plonger dans une rivière, malgré le couvre-feu et l'armée allemande qui surveillait les murs du ghetto de jour comme de nuit.

Mur du ghetto de Varsovie

Une rose. Hommage anonyme d'une Israélienne.

Cliché Hotsaat Bakish, février 2020

Il est donc nécessaire de reconnaître que c'**est du devoir, des parents (ou futurs parents) de donner tous les atouts**

époque par leur résistance à l'occupant nazi, au même titre que les résistants ou les soldats juifs des armées alliés. De plus, les administrateurs de nombreux ghettos ont tenté de remettre en activité leurs mikvés après que les nazis les aient détruits et ils les ont parfois maintenus en état jusqu'à la déportation des communautés vers les camps d'extermination. » Extrait de la postface de mon père et maître Hillel Bakis à sa série *Comprendre la haftara* (cinq volumes parus depuis 2017. La postface figurera à la fin du volume *Dévarim,* en cours de finalisation).

Annexe 5

Actualité de la construction de mikvés

Nous avons pensé utile d'ajouter ici un article que nous avons écrit sur ce sujet et publié en ligne[1].

De la plus haute antiquité à nos jours, les communautés juives ont veillé à disposer de mikvés. Les dangers et les difficultés financières ou techniques liés à la construction et à l'utilisation d'un mikvé n'ont jamais découragé le peuple juif qui continue à rechercher la pureté et le meilleur potentiel spirituel possible pour les générations suivantes. Lorsque des archéologues veulent prouver la présence d'une population juive sur un site, ils essayent avant tout de découvrir des vestiges de mikvés. Loin d'être lié uniquement à l'archéologie, le sujet de la construction de mikvés (dans la littérature rabbinique comme sur les chantiers) est plus que jamais d'actualité, comme nous allons vous le présenter dans les lignes suivantes.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il existe encore de nos jours, même en Israël, des endroits sans mikvé (ou avec un mikvé dégradé qui a perdu son statut étant devenu non conforme halakhiquement). Jusqu'à la construction du mikvé de Séoul (République de Corée du Sud), les femmes devaient se rendre en Chine ou au Japon ou bien, à la belle saison, attendre

1 *https://editionsbakish.com/actualite-de-la-construction-de-mikves/,* 4 novembre 2020.

une heure tardive pour que baigneurs et promeneurs désertent les plages[2].

Pour remédier à cela plusieurs solutions ont été envisagées, certaines avortées et certaines réalisées concrètement.

Une solution non retenue : un mikvé ambulant!

Afin de répondre aux besoins de femmes habitant dans des régions sans mikvé, le Rav 'Hanania Yom-Tov Lipa Deutsch[3] se pencha sur la question de la cacheroute d'un *mikvé* qui serait construit sur un véhicule[4].

L'un des arguments en faveur d'un tel projet se trouve dans le *Talmud* (*Chabbat* 35a) qui indique que le puits de Miriam était un mikvé ambulant qui suivait les enfants d'Israël dans le désert.

---

[2] Source : site *www.hassidout.org/coree-du-sud-inauguration-du-tout-premier-mikve-sur-la-peninsule-coreene/* article du 8 avril 2019: consultation novembre 2020.

[3] Président de tribunal rabbinique (*בקליוולאנד, העלמען* , Cleveland, Etats-Unis), il est l'auteur du *Taharat yom tov* en 20 volumes et d'un livre sur le traité de *mikvaot*. Il contribua à la construction et à la réhabilitation d'un grand nombre de mikvés en Amérique. Les plus grands décisionnaires ne tarissaient pas d'éloges à propos du Rav Deutsch en le qualifiant de « colonne de pureté » et de « faiseur de prodiges » (*Chout Chevet Halévi* vol. 2 *siman* 103) et de « héros vaillant » (*Chout Léhorot natan* vol. 2 siman 76) ou encore en le décrivant comme quelqu'un « qui se dévoue corps et âme pour répandre la sainteté autour de lui pour la construction de mikvés en Amérique » (*Chout Igerot Moché*, vol. 5 siman 43).

[4] Comme mentionné dans *Daf 'al ha-Daf* (*Talmud de Babylone*, Traité *Chabbat* 35a). והאדמו״ר מהעלמעץ זצ״ל שהעמיד ותיקן הרבה מקואות ברחבי ארה״ב, רצה לתקן מקוה נייד, דהיינו מקוה בתוך מכונית שתיסע ממקום למקום, ודן הרבה בספרו טהרת יום טוב בסוגיא זו דמעין המיטלטל.

Cet argument est-il recevable? A priori non, puisqu'un mikvé ambulant est assimilable à un récipient donc impropre à servir de mikvé (comme mentionné dans le *Choul'hane aroukh, Yoré dé'a* 201, 6). D'où la question du statut du puits de Miriam. Pouvait-il servir de mikvé alors qu'il était mobile? Le Talmud (*Chabbat* 35a) répond par l'affirmative : le puits de Miriam était un mikvé cacher. Rachi précise cependant que seul ce puits-là avait le statut de mikvé ambulant cacher. De ce fait l'argument s'appuyant sur la page 35a du traité chabbat est affaibli[5]. [6].

---

[5] Rabeinou Tam (dans *Tossfot Békhorot* 35b-36a) posa clairement la question du lieu de *tévila* des enfants d'Israël dans le désert, sans pour autant mentionner le puits de Miriam (voir *Chout Léhorot natane* vol. 2 *siman* 76).

[6] Le sujet du puits de Miriam est intéressant en soi: voici quelques précisions. Dans le Talmud (*T. B. Ta'anit* 9a) il est mentionné que lors de leurs pérégrinations dans le désert pendant 40 ans, les enfants d'Israël disposaient d'un puits. D'après la *Tossefta* (*Souka* 3, 11) il ressemblait à une passoire (comme un rocher avec un grand nombre d'orifices d'où l'eau jaillissait). A chaque étape, le rocher se postait devant la tente d'assignation et l'eau commençait à jaillir lorsque les princes des tribus arrivaient. Chacun d'entre eux, à l'aide de son bâton creusait un sillon pour permettre à l'eau d'arriver dans le camp de sa tribu. Ce puits est appelé « puits de Miriam » car c'est par le mérite de Miriam que ce miracle apparut [Le Talmud, *T. B. Baba metsi 'a* 86b mentionne par ailleurs le mérite d'Avraham, le commentaire du Maharcha répond à cela]. Lors de l'entrée en Israël le puits de Miriam se jeta dans la mer (voir *T. B. Chabat* 35a et Rachi sur *Bamidbar* 21, 20). Les eaux du puits de Miriam étaient très abondantes (*Yalkout chim'oni* sur *Téhilim, remez* 628). L'eau du puits avait des vertus médicinales et spirituelles : elle guérissait les malades (*Midrach Vayikra raba,* 22, 2 et *Tan'houma parachat 'houkat* et Rama sur *Choul'hane* '*aroukh, Ora'h 'hayim,* 299, 10). Le midrach *Yalkout chim'oni* (sur *Téhilim - remez* 628) explique qu'avant de boire du puits les enfants d'Israël se demandaient si D.ieu

Quoi qu'il en soit, cette étude, bien qu'intéressante en soi, reste à notre connaissance propre au domaine de l'étude théorique. Les grandes oppositions halakhiques sur la cacheroute d'un mikvé déplaçable (et peut-être également les difficultés techniques) n'ont pas rendu possible la réalisation de ce projet. Toutefois cette recherche de solutions halakhiques valables et pratiques prouve l'exploration par le corps rabbinique de questions originales afin de répondre aux besoins matériels et spirituels des fidèles (et même lorsqu'ils habitent loin des centres de la vie juive).

Cela n'a pas changé: des importants organismes religieux se lancent dans la construction de mikvés dans le monde entier.

Construction de mikvés communautaires tout autour du globe

De nos jours, la construction de mikvés est assurée de plusieurs façons. Bien souvent, les communautés se préoccupent elle-même de la construction de leur propre mikvé. Des organismes (rattachés ou non à l'Etat) [7] peuvent parfois accorder

était à leur côté. Ils ne se posaient pas de question après avoir bu : leur niveau de foi en D.ieu les poussant à dire « nous ferons et nous comprendrons / *na'assé vénichma'* ». Le 'Hida (*Chem hagedolim*, *Ma'arekhete gedolim, ot* 8) au nom du Rabbi 'Hayim Vital raconte : au début de ses études chez le Ari zal, ce dernier l'emmena au lac de Tibériade et lui donna à boire de l'eau du puits de Miriam afin qu'il puisse comprendre ses enseignements.

[7] Comme le consistoire, les *Mo'atsot* ou le Ministère des cultes en Israël (voir par exemple *www.gov.il/he/departments/topics/mikve*) qui accorde une fois par an des aides aux différentes localités ayant besoin de construire leur mikvé.

leur aide et conseils aux projets de construction. De plus, de grands organismes religieux[8], réalisent d'ambitieux projets de constructions de mikvés afin de ne laisser aucun endroit (où se trouve une présence juive) sans mikvé.

Ainsi, en 2016, un mikvé a été inauguré à Abuja, capitale du Nigéria, par le mouvement *'Habad* pour une communauté d'environ 1200 Israéliens habitant le pays. Il semble que ce soit le premier mikvé de cette région d'Afrique[9]. En 2019, un mikvé a été inauguré dans les environs de Moscou, un « mikvé dont ont probablement rêvé tant de générations de femmes russes, risquant autrefois leurs vies pour pouvoir se tremper, parfois dans des eaux glacées, parfois dans l'obscurité de caves, longtemps dans le secret absolu, permettant ainsi à des générations bénies de voir le jour »[10]. Citons aussi l'inauguration récente d'un mikvé en République dominicaine.

Les coûts considérables de la construction de mikvés ne facilitent pas la tâche. Parfois un grand donateur offre le mikvé

---

[8] Tels que le Centre national israélien pour la pureté familiale (*www.taharat.org.il*), l'organisme *Taharat habayit* (*www.mikvaot.org.il*), le mouvement 'Habad loubavitch de par le monde (voir par exemple les centres 'Habad du Québec *www.jquebec.com* et de Chypre *www.chabadcyprus.com* ou encore *www.lubavitch.com*) - consultation novembre 2020.

[9] En dehors de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud. Voir: *Jerusalem Post (et JTA), 7 mai 2016. https://www.jpost.com/Diaspora/Chabad-rabbi-building-1st-mikvah-in-West-Africa-in-Nigeria-453360.*

[10] 2 juillet 2019, *https://www.chiourim.com/un-nouveau-mikve-inaugure-en-russie/.*

à sa communauté[11]. On rencontre bien souvent dans les synagogues d'Israël un délégué qui collecte des dons pour la construction d'un mikvé. Cela permet à chacun de contribuer à cette mitsva alors qu'il n'aurait pas eu les moyens de sponsoriser la construction dans son intégralité. Quoi qu'il en soit notre génération est « bien lotie » dans ce domaine les mikvés étant beaux, propres et disposant d'eau chaude. Il reste malgré tout du travail aux organismes ayant pris sur eux la mission de construction des mikvés afin d'éviter aux femmes juives des déplacements longs et parfois coûteux afin de se rendre au mikvé le plus proche.

Une tendance actuelle : la construction de mikvés privés

Un certain nombre de particuliers commandent à des constructeurs spécialisés la construction d'un mikvé privé[12] dans leur jardin (en creusant dans le sol) ou sur leurs toits

---

[11] Comme cela fut récemment le cas en Russie dans la ville de Lubratzi aux environs de Moscou où le chef de la communauté a offert le mikvé (source *www.chiourim.com/un-nouveau-mikve-inaugure-en-russie*/, consultation novembre 2020).

[12] La littérature rabbinique témoigne de l'existence de mikvés privés et des questions soulevées à leurs propos. Voir par exemple *Chout Lévouché Mordekhay* (sur *'Hochen michpat siman* 12 *Mahadoura kama*) « Une communauté a-t-elle le droit de construire un mikvé alors qu'un particulier l'a déjà fait et que les droits d'entrée versés par les utilisateurs lui assurent une partie de sa parnassa? » Voir également dans le *Chout Betsel ha'hokhma* (vol. 2 *siman* 34) qui traite du sujet « A-t-on le droit de construire un mikvé privé chez soi sans craindre de transgresser le testament de R' Yéhouda Hé'hassid *siman* 18 qui interdit de construire chez soi un bain (*mer'hats*)? »

notamment[13]. Toutes les solutions conformes sont trouvées afin de permettre la réalisation des projets[14]. Ces constructeurs s'entourent d'une autorité rabbinique spécialisée qui leur octroie un certificat de cacheroute[15]. Un mikvé privé est évidement une

---

[13] Comme mentionné dans le *Rama* sur *Yoré dé'a* 201, 7.

[14] Source, site du constructeur de mikvés "חברת ש.ג.מ." qui a réalisé des mikvés en Corée du Sud, à l'hôtel King David de Prague, au Beth 'habad de Bangkok, à Oslo, en Pologne, sans compter les dizaines de mikvés construits en Israël et à Ouman (Ukraine) outre des mikvés privés.

[15] Le *Chout Léhorot natane* (vol. 2 *siman* 76) réagit à l'annonce d'un constructeur prétendant pouvoir construire un mikvé cacher en un seul jour (traduction libre): « On ne m'a pas expliqué les détails de construction de ce mikvé et comment ils arrivent à éviter qu'il ne soit pas impropre. On ne peut en effet se tremper dans un ustensile, ni dans de l'eau puisée, … il est donc difficile de savoir s'il s'agit d'une arnaque ou non. Toutefois, même en admettant qu'il serait possible de construire un tel mikvé tout en respectant les exigences halakhiques, la publicité faite par ce constructeur dans un but lucratif, sans avoir au préalable reçu de garantie de cacheroute des autorités rabbiniques compétentes en ce domaine est blâmable. Comme si l'on pouvait se servir de la Torah de façon libre afin de faire des bénéfices! A D.ieu ne plaise que la construction des mikvés tombe aux mains de simples commerçants n'ayant aucune connaissance dans ce domaine. Seuls les Rabbins, décisionnaires en ce sujet, sont aptes à statuer de la cacheroute d'un mikvé ». Le *Chout Min'hat Yts'hak* (vol. 5 siman 93) a tranché en ce sens au sujet d'une fabrique de mikvés livrés prêts et non construit sur place (traduction libre): « J'ai personnellement constaté des cas de mikvés construits initialement selon les exigences halakhiques et laissés par la suite entre les mains de personnes n'étant pas religieusement habilitées à la rénovation de mikvés et qui ont, de leurs mains, rendu non cachers ces mikvés en voulant les réparer. De plus ils ne connaissaient absolument pas les lois de remplissage d'un mikvé. Pour cela en laissant aux industriels la construction de mikvés cela créera une concurrence commerciale qui débouchera à la longue sur une fabrication de mikvés impropres d'après la halakha. » Voir également *Cha'aré Mikvaot* (page

solution en période de fermeture des mikvés, notamment lors d'une épidémie comme celle du coronavirus (Covid-19). Toutefois malgré cette tendance à la hausse, cela n'est pas à la portée de tous (il faut être propriétaire d'un terrain ou d'une maison: il faut obtenir les autorisations des responsables municipaux: il faut pouvoir faire face à d'importants coûts de construction et d'aménagement).

Notons que les lois de construction et d'entretien d'un *mikvé* étant complexes[16] il faudra veiller à ne faire construire et à se rendre uniquement dans un mikvé agréé par une autorité rabbinique reconnue pour sa connaissance des lois propres à la construction de mikvés et sa piété[17].

---

386) au nom du *Chout Bar livay* (*Choul'hane 'aroukh, Yoré dé'a,* siman 33) où il est énoncé qu'un Rav a le droit de rendre impropre un mikvé construit par un particulier sans supervision rabbinique.

[16] *Choul'hane 'aroukh Yoré dé'a*, 198 (halakhot 29 31 33 et 36) et chapitre 201. Voir également les livres suivants : *Mivné mikvaot véhekhcheram* du Rav David Mintsberg (édité par le Centre national israélien pour la pureté familiale), *Cha'aré Mikvaot* du Rav Yssakhar 'Hazan et *Yémé tohar* du Rav Yinon Yona (anciennement Rav des mikvés d'Israël, et Rav du quartier de Giv'at Chaoul à Jérusalem).

[17] Il faudra nommer dans chaque communauté une personne expérimentée dans ces lois afin d'éviter que le mikvé ne devienne impropre. Le Rabbin de la communauté ou de la ville ferait bien, de temps à autre, de vérifier les connaissances de tous ceux qui sont en charge du mikvé ou de la supervision de la *tévila* (voir à ce sujet dans *Yémé tohar*, pages 93 à 99). Le Rav 'Hayim de Tsanz convoquait chaque mois les *balaniyot* (femmes supervisant la *tévila*) afin de leur faire réviser les points les plus importants - rapporté dans *Taharat Habayit*, vol. 3, p. 167 (ou p. 172 dans l'ancienne édition).

Annexe photographique

Quelques mikvés de l'Antiquité à nos jours [1]

Afin de faire vivre aux lecteurs l'attachement de toutes les générations aux lois de pureté, il a semblé judicieux de présenter dans une annexe photographique quelques mikvés depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

MAGDALA, GALILEE (I^er^ SIECLE)

Mikvé antique découvert lors de fouilles archéologiques menées à partir de 2009 [2].

[1] La recherche iconographique a été initiée par mon père et maître Hillel Bakis que je remercie.

[2] Fouilles menées à partir de 2009 par des universités de Mexico et par Israel Antiquities Authority. Une ville juive du I^er^ siècle de l'ère courante a été découverte (avec synagogue et trois mikvés). D'après un cliché du site magdala.org. *https://www.magdala.org/visit/archaeological-park/mansion-and-mikvaot/.*

SPIRE, ALLEMAGNE (AVANT 1128)

Au Moyen-Âge, la ville de Spire abritait l'une des communautés juives les plus importantes de l'Empire romain germanique (dès 1070).

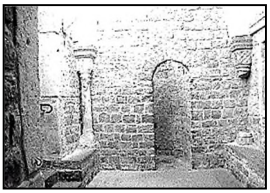

L'entrée[3]

Le bassin[4]

[3] Cliché Guide culturel des Juifs d'Europe (*https://jguideeurope.org/fr/region/allemagne/le-rhin-et-le-sud/spire/*).

[4] Cliché Danielle Haenel.

WORMS, ALLEMAGNE (XII[e] SIECLE)

Escalier et mikvé de la synagogue médiévale de Worms (établi en 1185-86). D'après des clichés des archives de la ville de Worms[5].

L'accès au bassin du mikvé de Worms

[5] Cette photo et la suivante proviennent des Archives de la ville de Worms. *https://mikwe-worms.schumstaedte.de/en/*

Table des matières

Résumés: anglais, français III
Dédicaces IV
Recommandations rabbiniques des ouvrages de l'auteur IX
Remerciements XIII
Sommaire XV
Préface par le Dr Fabrice LORIN (Président du Consistoire de Montpellier) XVII

INTRODUCTION 1

Le respect des lois de *nida*. Renforcement 7

Trois publics inégalement impliqués 7
Le public ultrareligieux (orthodoxe) 7
Le public non pratiquant 9
Les « traditionnalistes » 10

Pour affronter les difficultés posées par ce sujet: éléments à méditer et à prendre en considération 13
Une seule option 13
Des forces supplémentaires 14

Un renouveau perpétuel garanti 15
Avantages psychologiques: la construction d'un couple sur des bases saines 16
Avantages physiques et médicaux 18
Avantages spirituels 22
Assurer le potentiel spirituel de la génération suivante 22

La pureté familiale. Quelques halakhot résumées 29
Avertissement 29
A partir de quand les époux doivent-ils se séparer? 30
La « prise de distance »: comportement à adopter dès l'apparition du sang 35
Comment se purifier? 61
Préparation au mikvé 66
L'immersion dans un bain rituel (la *tévila*) 67

Annexes 71
Documents
1- Autorisation d'accès au mikvé dans certaines régions françaises sous certaines conditions 71
2- Décision du Rav Michael Szmerla, Dayan de Strasbourg 73
3- Fermeture du mikvé de Boulogne, France 74

4- Message du Grand Rabbinat d'Israël aux femmes du monde entier 21 Adar 5780 75

5- Actualité de la construction des mikvés 79

Photographies

6- Quelques mikvés de l'Antiquité à nos jours 87

INDEX DES NOMS 105

REFERENCES 109

TABLES DES MATIERES 111

PRINCIPAUX OUVRAGES PARUS AUX EDITIONS BAKISH (1990-2021)

Le *Makhon R' Yesha'ya*, fondé par **Hillel Bakis** en 1987 a été nommé en l'honneur du Dayan *hamékoubal* **Rabbi Yesha'ya Bakish זצ"ל**, un des premiers rabbins *a'haronim* qui faisait partie de l'influent Beth Din de Fès au Maroc dans les dernières années du XVIe siècle.

Pour accompagner le développement des activités de cet Institut (étude de la Torah, de la culture et des traditions juives) une Association a été créée en 2004 à Montpellier, France: l'Association Culturelle Hotsaat Bakish (à but non lucratif, régie selon la Loi du 1er Juillet 1901) dont les membres fondateurs sont Hillel et Eliyahou Bakis. Un site web a été créé en 2011 dont la consultation est autorisée par l'organisation NETFREE qui labellise les sites pouvant être consultés par un public exigeant (*http://editionsbakish.com/*).

Les ouvrages de l'Institut Rabbi Yesha'ya Bakish זצ"ל – Hotsaat Bakish, sont diffusés en France (auprès des libraires par BibliEurope , *http://biblieurope.fr/*) ou mis en ligne (*editionsbakish.com*). Quelques ouvrages (signalés par un astérisque) ont été publiés par d'autres éditeurs.

Auteurs	Titres	Années
Hillel BAKIS	*Récits de Juifs tunisiens sur Rabbi Pinhas Uzan זצוק"ל et sa famille*, 78 p.	1990
Rav Yécha'ya BAKISH זצ"ל	*Fragments*, 132 p.	1992
Hillel BAKIS	* *Le fil du temps. Contes et récits juifs d'Afrique du Nord. Volume 1. Traditions et vie quotidienne*. 285 p. (A.J. Presse)	2000
Hillel BAKIS	* *Le Messie est en retard.* Roman. 240 p. (A.J. Presse)	2000
Hillel BAKIS	* *Renard et le Loup… et autres fables d'Israël,* 64 p. (Editions Raphaël Jeunesse)	2000

Hillel BAKIS (coauteur)	* *La formule magique de Chalom Chabazi… et autres histoires,* p. 137 à 167 (Editions Raphaël Jeunesse)	2000
Gilles Joseph BAKIS	*Sur AROMEMEKA (Ps. 118, 28) : une interprétation biblique de Ya'akov BAKIS* ז"ל, 10 p. hebrewbooks.org/52693	2002
Hillel BAKIS	*Série d'ouvrages sur* le *séder* de *Tou bichevat. Katamar Yifra'h.* hebrewbooks.org/42889 (éd. 2009)	2004
Hillel BAKIS	* *Les Chemns du Ciel. Contes et récits juifs d'Afrique du Nord. Volume 2, Miracles… Surnaturel… Etrange…* 283 p. (A.J. Presse)	2005
Hillel BAKIS	Etudes *et Haggadah de Tou BiChevat. Katamar Yifra'h.* XIV-282 p.	2009
R' Eliyahou BAKIS & Hillel Bakis	*Kountrass Brit Hillel. La circoncision. Questions. Récits. Séder, 34 p.*	2009
R' Eliyahou BAKIS	*Les lumières spirituelles de l'année juive,* editionsbakish.com. *'Hanouka., ner léméa. 6 p.* https://www.toraconnection.com/ner-mea-partager-lumiere-2/ *Eloul. Un bain de lumière. Une parabole pour bien profiter des lumières spirituelles du mois d'Eloul. 7 p. Tou Bichvat. 36 p. Pour bien se préparer à Tou Bichvat. Quizz & réponses.* editionsbakish.com/node/1906 ; editionsbakish.com/node/1864	2011-2016
Hillel BAKIS	*Commentaire de toutes les parachas de l'année. La voix de Jacob.* 2ème édition revue et augmentée. *Béréchit*, 242 p. *Chémot*, 202 p.	2013

	Vayikra, 186 p. *Bamidbar*, 194 p. *Dévarim*, 250 p.	
Hillel BAKIS	*Interpréter la Torah. Traditions et méthodes rabbiniques.* 296 p.	2013
Hillel BAKIS (participation du Rav Zecharia ZERMATI שליט''א)	*Grammaire hébraïque. Lire la Bible et prier avec précision.* 454 p.	2013
Rav Zecharia ZERMATI שליט''א	Commentaires et éclaircissements grammaticaux *originaux*. *editionsbakish.com/1654*.	2013
Hillel BAKIS	*Pour lire les Psaumes. Etude de l'Alphabéta (Ps. 119). Texte. Phonétique et rythme. Nouvelle traduction. Commentaires. Abrégé grammatical*, 304 p.,	2014
Y. MASER	*Les rabbins du Sud de la France au Moyen Âge et leurs écrits.* 128 p.	2015
Shmuel DARMON	*'Le nom des chefs de tribus' et autres drachot. editionsbakish.com/1649*	2015-2019
R' Eliyahou BAKIS שליט''א	« Les aliments produits par l'abeille sont-t-ils cachers ? Note halakhique » *https://editionsbakish.com/aliments-produits-par-labeille*	2015
William Rahamim BELHASSEN ז"ל	*Envie d'alia. Souvenirs d'un Juif de Tunis. editionsbakish.com/112*	2016
R' Eliyahou BAKIS שליט''א	*Un fils nous est né / Ben ba lanou (hébreu)*, Collection Derekh Mitsvotekha. 172 p.	2017

Hillel BAKIS	*Comprendre la haftara. Les prophètes de l'année juive d'après la tradition rabbinique* *Fêtes. Jeûnes, Chabbat spéciaux*, 404 p. *Béréchit*, 286 p. *Chémot*, 304 p. *Vayikra*, 310 p. *Bamidbar*, 292 p. *Dévarim* (en préparation)	2017-2020
R' Eliyahou BAKIS שליט''א	*Références halakhiques récentes présentées dans le style du Michna Béroura.* Collection Derekh Mitsvotekha. 70 p. *https://hebrewbooks.org/58895*	2018
R' Ra'hamim MOCHAYIOV שליט''א	*Gidré Yi'houd, sur les lois de l'isolement (Choul'hane 'aroukh Even ha'ezer chap. 22), en hébreu.* Collection Derekh Mitsvotekha. 26 p. *https://hebrewbooks.org/61244*	2018
Hillel BAKIS	*Traces imprimées de l'œuvre de Rabbi Yesha'ya Bakish* זצ"ל, E-Book, 364 p.	2019, sept.
R' Ra'hamim MOCHAYIOV שליט''א	*Ré'im Hahouvim, sur les lois du mariage,* en hébreu. Collection Derekh Mitsvotekha. 70 p. *https://tablet.otzar.org/...book=619710*	2019
Hillel BAKIS	*Traces manuscrites de l'œuvre de Rabbi Yesha'ya Bakish* זצ"ל, E-Book, 602 p.	2020, déc.
R' Eliyahou BAKIS שליט''א	*La Couronne de son mari. La pureté familiale.* Collection Derekh Mitsvotekha. 140 p.	2021, janv.
Hillel BAKIS	*Inventaire des mesures et monnaies de la Bible et du Talmud et leurs implications halakhiques*. Collection Derekh Mitsvotekha, 434 p.	A paraître

«La Couronne de son mari est d'abord un hommage amoureux à l'épouse, véritable centre de gravité de la famille juive» (préface du Dr Fabrice Lorin, Pt de l'ACI Montpellier).

L'auteur présente les lois juives sur la pureté familiale. Il met l'accent sur l'importance fondamentale de cette mitsva.

L'auteur développe des remarques utiles psychologiques et halakhiques. Il récapitule certaines lois que les couples doivent réviser fréquemment.

Eliyahou Bakis, avrekh et mohel, fournit de nombreuses informations aux parents sur la circoncision à travers son site web *brit-milah.com* (conseils pratiques, coutumes, halakha). Il est également l'auteur de plusieurs publications dont un livre sur la brit-milah (Ben ba lanou, en hébreu).

editionsbakish.com

ISBN: 979-10-90638-34-1

BibliEurope.
Diffusion aux libraires (France)
50 rue Curial, 75019, Paris.
Tél : 01 40 05 98 55

10,90 €

אוסף דרך־מצותיך